



Arras, le 14 novembre 2019

Non conformité bactériologique de l'eau potable dans plusieurs rues de BEUVRY Nouveau point de situation

Pour mémoire, le 11 novembre 2019, des habitants de la commune de Beuvry ont signalé au syndicat intercommunal d'eau du Bas-Pays de Béthune (SIADep) une couleur et une odeur anormales de l'eau potable distribuée dans les rues Clémenceau et Camille Clément.

Ce problème a été pris en charge par le syndicat intercommunal, qui a effectué une purge du réseau et injecté du chlore.

Informée le mardi 12 novembre à 10h30, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a demandé au syndicat de rechercher les causes de ce problème et a immédiatement fait réaliser des prélèvements.

Dans l'attente des résultats d'analyses et par précaution, une restriction d'usage de l'eau a été décidée, sur un secteur déterminé et en concertation entre l'ARS et le syndicat intercommunal selon la configuration du réseau.

Les résultats des analyses ont été reçus ce jour. Ils indiquent une forte contamination bactérienne de l'eau de ce secteur à la date de prélèvements.

La restriction de consommation de l'eau adressée mardi à la population par le syndicat intercommunal, ainsi que les recommandations jointes, sont donc maintenues.

De nouvelles actions ont été demandées au syndicat intercommunal pour permettre, le plus rapidement possible, la distribution d'une eau propre à la consommation.

Les services de l'Etat suivent très attentivement l'évolution de la situation, de nouveaux prélèvements ont été réalisés ce jour et d'autres sont programmés demain.

La restriction de consommation ne pourra être levée que lorsque les résultats montreront un retour à la normale.

Communiqué de presse

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

⇒ **Pour la boisson, le lavage des dents, la préparation des aliments et le lavage des légumes crus** : il ne devra être utilisé que des eaux embouteillées

⇒ **Sauf en cas de nouvelles colorations ou d'odeurs de l'eau, vous pouvez continuer à utiliser l'eau du robinet pour les autres usages :**

- toilette corporelle sauf pour personnes fragiles, femmes enceintes, nourrissons de moins de 6 mois, personnes immunodéprimées ou présentant des plaies
- linge,
- vaisselle,
- WC

Par ailleurs, le recours à des points d'eau tels que sources, fontaines et puits privés est vivement déconseillé, ces eaux pouvant également avoir des caractéristiques les rendant impropres à la consommation humaine.

Il est recommandé aux personnes dont les traitements médicaux nécessitent une qualité d'eau supérieure de se rapprocher de la structure médicale dont ils dépendent (exemple : personnes sous dialyse à domicile).

⇒ **En cas de doute pour les abreuvements des animaux domestiques ou d'élevage :**

Rapprochez-vous de votre vétérinaire habituel, qui est seul compétent pour déterminer d'éventuelles restrictions d'usage.

Ces consignes doivent être strictement respectées jusqu'à ce qu'un nouvel avis informe la population d'un retour à la normale de la qualité de l'eau. Merci d'informer le syndicat d'eau de toute nouvelle dégradation qui pourrait être observée.